

SEMINAIRE INTERNATIONAL DES JUGES MONDIORING
22 janvier 2012
PARIS ,SIEGE DE LA SOCIETE CENTRALE CANINE

Présents :

Arsi LUMATTA **FN**
Ricardo SALAZAR **SP**
Teresa BARRAT **SP**
Antonio CAVA **P**
Celso ALVES **P**
Nuno GIL FERREIRA **P**
Valeer LINCLAU **B**
Roger LOONIS **B**
Jos HELSEN **B**
Margareth MACKENNA **B**
Martial BEYAERT **FR**
J.M DEL PUPPO **FR**
Claude MUNTO **FR**
William LANGLOIS **FR**
Neal WALLIS **N**
Patrick CORPATEAUX **S**
Iris REMUND **S**
Stephan HUBER **S**
Antonio BOSCO **S**

Michel BOISSEAU **coordinateur SMCUFCl**

Monsieur BOISSEAU présente ses vœux ainsi que ceux de la Société Centrale Canine à l'ensemble des participants à ce séminaire.

Monsieur BOISSEAU excuse Monsieur SCHWARTZ président de la CUN et Monsieur JANSEN président de la CU de la FCI retenus par d'autres obligations.

Ce séminaire a pour but d'harmoniser les jugements, et ne doit en aucun cas changer le règlement ni ajouter des pénalités qui n'existent pas, on doit garder à l'esprit ce qu'est le mondioring avec pour finalité, l'aptitude du chien, la qualité de dressage, la maîtrise du conducteur et le patrimoine génétique du chien.

Le mondioring est une compétition au service du chien et non une compétition entre les juges.

Monsieur BOISSEAU remercie la fédération française pour l'hébergement de ce séminaire, la fédération soutient l'utilisation et la manifestation d'aujourd'hui le montre bien.

Il est rappelé :

- que tous les conducteurs seront présents au chien en blanc et auront une tenue correcte.
- que l'utilisation de récompense (nourriture ou jouet) est interdite et entraînera l'exclusion du terrain.

| |
|-----------------------------------|
| Suite à la lecture du règlement : |
|-----------------------------------|

Pour tous les exercices le conditionnement avant les 3 mètres sur la ligne de préparation doit être discret et rapide.

Pour l'exercice de **la suite** :

- Il est dit dans le règlement que la suite doit être simple (3 changements de direction , à angle droit ou aigu , un demi-tour et 2 arrêts).
- La suite doit cependant s'adapter au thème du concours et respecter les difficultés de chaque échelon sans être excessives (il ne doit pas s'agir d'agression sur le chien).

Pour l'exercice du **en avant** :

- Si il y a commandement avant franchissement de la ligne et que le chien continue et franchit la ligne le Mondioring étant une discipline internationale , le juge ne sait pas si il s'agit d'un rappel ou d'une relance en avant (-4)
- Au franchissement de la ligne le chien à 20 secondes pour le retour, si le conducteur tarde à rappeler (- AG)

pour l'exercice des **positions** :

- Le chien qui tourne sur lui-même au fur et à mesure des positions (-AG)
- Le chien qui avance d'1/2 mètre sur la 1^{ère} position puis qui recule d'1/2 mètre puis qui avance d'1/2m puis qui recule d'1/2 m et qui à la fin de l'exercice se retrouve à sa place

(-AG)

- Le chien qui avance d'1/2 m AG (-0.5) exercice pas parfait .

Il est précisé que **tant que le commissaire ou le juge n'a pas indiqué la prochaine position** , le chien doit maintenir sa position :s'il la quitte, le conducteur doit recommander .

Si la prochaine position est indiquée , et que le chien bouge en prenant la position suivante (indiquée) avant commandement , il perd cette position car elle est anticipée.

Il est rappelé que l'utilisation du triangle de signalisation est fortement recommandé.

pour l'exercice du **refus d'appâts**

- Le départ de l'exercice « chien couché » n'étant pas écrit dans le règlement et à fin d'harmoniser les jugements le chien devra être « couché » au départ de l'exercice.
- Si le chien s'assoit après le 1^{er} appât = pas de pénalités .
- Il est rappelé que dans le règlement on donne la possibilité soit de lancer soit de présenter un appât
- Si un appât tombe dans la gueule du chien qui est ouverte à ce moment là :
 1. si le chien le recrache = pas de pénalités
 2. si il le mange ou le lèche = 0 à l'exercice

il est rappelé que les « os » sont dangereux et que la viande crue de porc (porteur du virus « OJEWSKI »)peut être mortelle pour les chiens.

Pour l'exercice du **rapport d'objet** :

- On ne pénalise pas le conducteur qui bouge après le départ du chien (le chien étant dos au conducteur)
- Au retour du chien si le conducteur bouge, il sera considéré comme commandement irrégulier (-12).

Pour l'exercice **quête d'un objet** :

- Le conducteur prendra « le petit bois » le tiendra dans ses mains 5 secondes puis le mettra dans sa poche sans le présenter au chien . Il est interdit de mettre la main dans la poche en se rendant à la dépose du petit bois.
- Ne pas oublier de faire changer tout « petit bois » que le chien aura touché lors de l'identification et l'écarté des autres petits bois
- Le chien qui ramène 2 petits bois dans sa gueule (le bon +1 autre) = totalité des points (-AG)

Pour l'exercice **des sauts** :

- Tout commandement décomposé d'envoi au saut sera pénalisé d'un commandement d'envoi supplémentaire (-5)
- Avant sa mise en place dans l'équerre si le conducteur fait signe d'envoyer une balle cela sera considéré comme de l'entraînement = 0 à l'exercice.
- Après autorisation d'envoi, si le conducteur fait un commandement du geste bref et de la voix (-2). Un geste soutenu sera considéré comme un commandement supplémentaire d'envoi (-5).

à la haie :

- Dans le règlement il est dit : « en cas de raté ou de refus au retour, le conducteur remettra son chien à l'endroit exact ou il s'est bloqué ... » on autorisera le conducteur à remettre son chien à 1 place ou il peut sauter.

au saut en longueur :

- Les dimensions du cadre (hauteur et largeur) doivent respecter le règlement mondioring. On autorisera les barres en métal léger ou en PVC.

Pour les exercices **de mordant** :

Pour toutes les attaques de face :

L'HA appellera le chien avec le bâton.

Après le départ de l'H.A, le conducteur donne un commandement supplémentaire de blocage = départ anticipé (-10) et (-5 à l'AG)

L'attaque de face obstacle :

- le chien qui contourne l'obstacle à l'aller sera pénalisé sur la partie mordante (-15 en III, -10 en II)

- un chien qui n'est pas en prise en fin d'exercice et que le conducteur rappelle avant autorisation du juge perd ses 10 points de retour (+ les secondes de non en prise).
- le chien qui grignote au départ = 1 point par mètre jusqu'à 10m. , après c'est un départ anticipé avant autorisation (-10 + -5 AG)

Attaque de face accessoire :

- il est interdit pour l'HA d'avoir avec son accessoire des protections au niveau des mains (ex : gouttières, fourreaux, gants)
- l'accessoire ne doit pas être trop volumineux et traversable il doit être rigoureusement le même du début à la fin du concours (prévoir en double)
- si l'accessoire a une poignée celle-ci ne dépassera pas la largeur de la main.

La recherche :

- lors de la découverte de l'HA, le chien qui restera en prise 15 s sans avoir aboyé perdra 10pts (+ -5 à L'AG), le juge demandera au conducteur de se rendre rapidement à la cachette à 3m. Tout commandement supplémentaire de cessation sera pénalisé.
- 1. si le chien ne décroche pas au bout de 30 secondes le conducteur et son chien quittent le terrain.
- 2. si le chien décroche, le conducteur commandera l'accompagnement
- Repréciser aux conducteurs que lors de la découverte de l'HA, la conducteur se rapproche à **3 m** à un point matérialisé au sol près de la cachette avant de demander à l'HA de sortir.
- Si le terrain n'est pas bien clos ou que la porte n'ait pas été fermée et que le chien sort :

Le juge mettra le chronomètre sur pause, fera signe au conducteur qui restera à sa place de rappeler son chien. Une fois le chien sur le terrain le chronomètre reprendra. Aucune pénalité.

- Si le terrain est clos et que le chien sort :

Le juge n'arrêtera pas le chronomètre, fera signe au conducteur qui restera à sa place de rappeler son chien:

1. si le chien repart en recherche sans relance du conducteur pas de pénalités
2. si il y un commandement de relance (-10)

- Il est rappelé que l'HA aura une marche naturelle, il lui sera donc interdit de menacer et de jouer de provocation.
- Des obstacles faisant office de diversion peuvent être utilisés pendant la conduite, mais ils ne devront jamais intervenir dans plus de 2 fuites, l'HA ne devra pas se focaliser exagérément sur les obstacles, il pourra passer au-dessus de cet obstacle au maximum 3 fois avant d'effectuer sa fuite. Le juge pourra lors de sa 2^{ème} tentative lui dire qu'il lui reste encore 1 essai.
- Si les mètres de fuite sont supérieur à 30 on garde les 10 points de découverte.

Défense du conducteur

On distinguera après la poignée de main (avec l'H.A. qui agressera) un coup de dent furtif d'une morsure franche. La pénalité sera alors de (-2) et non de (-2/m) jusqu'au lieu de l'agression.

- Le chien qui reste en garde au ferme pendant 5 secondes mais qui revient au « klaxon » c'est-à-dire après autorisation du juge mais avant le rappel du conducteur (-2)
- Il est rappelé qu'après la poignée de mains, le 2^{ème} HA (le faux) , ne doit jamais se trouver à moins de 3m du conducteur pendant les phases de diversion ayant un caractère de provocation.

Garde d'objet

- L'objet à garder doit être mis sur la ligne de préparation située à 3 m du cercle de 5 m.
- Un objet qui est déplacé à 10 mètres = exercice terminé.

Monsieur BOISSEAU remercie tous les juges présents pour leur participation active, ce fut une journée fructueuse et riche en échanges
Une synthèse sera envoyée à tous les participants.